

ENSEMBLE

BULLETIN DÉPARTEMENTAL DE LA SECTION DU SNU-ipp DES CÔTES D'ARMOR

Bulletin départemental de la section
SNUipp des Côtes d'Armor
N° 207 – Janvier 2008

Ministère de l'éducation nationale

P

PRESSE

DES ÉCOLES
DE LA RÉGION
DES CÔTES D'ARMOR

Déposé le 11 janvier 2008

Grandir l'école !

jeudi 24 janvier : grève

"Maternelles en danger"

**Occupation d'écoles
mardi 12 février
à l'appel du collectif**

(lire en page 2)

grève du 24 janvier

Manifestation à Saint-Brieuc

ROBIEN 10 h 30

Sommaire :

p 1 : édit
p 2 : recrutements ;
maternelle ; réunion retraités
FSU
p 3 & 4 : carte scolaire
p 5 & 6 : vos droits... NGM
p 7 & 8 : avancement
p 9 : appel à la grève
p 10 : plein d'infos
p 11 : l'équipe du SNUipp 22
p 12 : grève du 20 janvier,
suppression samedi matin
cahier central :

→ **syndicalisation**

édito

Meilleurs vœux pour 2008

Le SNUipp des Côtes d'Armor vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2008 qui sera, sans nul doute, ponctuée de nombreux combats que, tous ensemble, nous nous attacherons à gagner.

Salaires, emploi public, précarité, école, université, statuts, retraites, assurance maladie, élèves et familles sans papiers, droits du travail, libertés publiques..., la liste est longue des motifs de lutte.

Il ne s'agit pas seulement de défendre ce qu'on appelle les acquis, il s'agit de **sauvegarder les systèmes de solidarité que notre société a construits depuis la Libération et en même temps répondre aux défis qui sont ceux de notre époque.**

Nous saurons aborder ces luttes avec espoir : proposer, débattre, écouter, nous faire comprendre et rassembler dans l'action, **ensemble, nous avons la capacité de faire bouger les choses.**

Dès le jeudi 24 janvier nous aurons l'occasion d'agir pour peser sur les choix du gouvernement lors de la journée de grève et d'action intersyndicale Fonction Publique.

Augmentation de salaire, ouverture de classes et baisse des effectifs dans nos écoles, maîtres supplémentaires, revalorisation de notre métier... La liste de nos vœux syndicaux est longue. Chacun d'eux est l'une de nos revendications et ils feront notre combat en 2008 !

En 2008, tous ensemble pour une bonne année !

Marylène Le Maux



Exigeons de vrais moyens pour l'école

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ÉCOLES ET PEGC



Fédération
Syndicale
Unitaire

Recrutements - Action maternelle- info retraités FSU

Concours 2008

Plus d'élèves, moins de recrutements : le compte n'y est pas pour les écoles !

Le ministre vient d'annoncer une baisse de 10% des postes offerts au concours de recrutement des professeurs des écoles 2008.

Cette baisse de 1000 postes (10130 contre 11150 l'an passé), dans un contexte de hausse démographique pour les écoles conduira, comme cette année, des recrutements importants d'enseignants sur la liste complémentaire.

Le ministère ne tire aucune leçon de ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain. Depuis cette rentrée, les inspections académiques sont obligées de procéder, à nouveau, à un fort recrutement sur la liste complémentaire : + de 1500 enseignants ont déjà été recrutés de cette façon dès octobre 07.

Sans formation, ces nouveaux enseignants doivent assurer du jour au lendemain un métier complexe qui engage une forte responsabilité au niveau de la réussite des élèves. Ils font face à des situations difficiles et leur contact avec l'école est obligatoirement assez brutal.

Ce choix ministériel, qui fragilise le Service Public d'Education, n'est pas acceptable tant pour ces jeunes enseignants que pour les écoles.

Pour le SNUipp, il faut augmenter de façon significative le nombre de postes au concours sur la liste principale pour anticiper les prochaines rentrées en fonction de la hausse du nombre d'élèves et des besoins des écoles.

Le SNUipp place la question des recrutements au cœur de la journée de grève du 24 janvier 2008.

Dans notre académie, la liste complémentaire est épuisée depuis début décembre. Ceci signifie que plus aucun recrutement ne pourra être fait d'ici la fin de l'année scolaire.

Les postes devenus vacants (dispo, décès...) seront, dans la mesure du possible, attribués à des remplaçants qui ne pourront plus remplir les missions qui sont habituellement les leurs : remplacement des congés maladies, des congés maternité, des stages de formation continue...

Des stages de formation continue vont être annulés... Et l'Etat fait tout pour que la situation empire l'année prochaine !

info retraités

Réunion des retraités FSU

Ami(e)s retraité(e)s syndiqué(e)s au SNUipp, vous êtes invités à participer à la réunion FSU-22 au siège de la Fédération départementale, 18 rue de Brest à Saint-Brieuc le

lundi 21 janvier 2008 à 14h30.

Sauvons l'école maternelle publique et laïque

L'enquête conduite en cette rentrée par le SNUipp montre que la scolarisation des 2 ans a fortement diminué entre 2000 et 2006. Au niveau national, la moyenne est ainsi passée de 35,4% à 23,4%, avec une estimation de 22,7% pour 2007.

Dans 86% des départements, le remplacement n'est pas assuré de manière prioritaire en maternelle.

Cette enquête prouve que **la maternelle est devenue une variable d'ajustement**, ce qui confirme le ressenti des collègues. La conjugaison de tous ces éléments concourt à une dégradation des conditions de travail à l'école maternelle.

Elle est pourtant très sollicitée. 84 % des français estiment qu'elle fonctionne bien. Si elle fait réussir, elle est parfois remise en cause parce qu'elle a du mal à réduire les conséquences des inégalités sociales et culturelles. On lui demande beaucoup et dans le même temps l'offre de formation (initiale et continue) spécifique diminue, les conditions d'exercice se dégradent et la **scolarisation précoce est remise en cause pour des raisons budgétaires.**

La maternelle au ministère

Parmi les propositions du SNUipp à la commission qui a réuni, en septembre et octobre 2007, organisations syndicales, parents d'élèves, praticiens de terrain, IEN, membres de la DGESCO (ministère) et inspecteurs généraux dans le cadre de la "refondation de l'école maternelle" :

- L'entrée à l'école maternelle dès 2 ans doit être possible et doit se faire dans de bonnes conditions.
- Reconnaître les dispositifs de rentrées échelonnées.
- Accompagner la rentrée des plus petits.

Et en Bretagne, l'action continue...

Pas question pour le front uni des maires, des élus, des parents d'élèves et des enseignants de laisser se dégrader encore les conditions d'enseignement en maternelle, d'accepter que l'Education Nationale économise, pour faire face à l'augmentation des effectifs en élémentaire, sur le dos des petits.

à l'appel du collectif

" Maternelles en danger "

Samedi 9 février : rassemblement et conférence de presse des maires bretons à Pontivy pour un appel à soutenir l'école maternelle publique.

Mardi 12 février : nouvelle occupation de toutes les écoles après la classe avec courriers aux autorités compétentes.

Carte scolaire (fiche à remplir au dos)...

REPORT de la CARTE SCOLAIRE Le ministère a-t-il peur des conséquences du budget 2008 ?

Le ministère a confirmé qu'il avait donné des consignes pour **reporter les opérations de carte scolaire préparant la rentrée 2008 au-delà des élections municipales.**

En l'état, le budget 2008 ne permet pas de faire face à la hausse des effectifs (35.800 élèves supplémentaires pour 700 postes, soit 1 poste pour 50 élèves), à une meilleure prise en charge des élèves en difficulté et se traduira par des fermetures de classes, des effectifs surchargés, l'absence de moyens nouveaux pour la formation des enseignants et le remplacement.

Le gouvernement souhaite apparemment éviter d'assumer les conséquences des choix budgétaires effectués au plan national.

Le SNUipp dénonce cette mesure qui instrumentaliserait à des fins politiques le service public d'Education Nationale.

De plus, le report de la préparation de la rentrée 2008 fragilisera la préparation pédagogique de la rentrée 2008 et risque de reporter les affectations de nombreux collègues alors que les lourdes modifications annoncées par le ministre de l'Education Nationale impliqueront une réorganisation importante du fonctionnement des écoles.

C'est pourquoi le SNUipp demande que les calendriers de préparation de la rentrée scolaire soient respectés et établis dans l'intérêt des élèves, notamment ceux qui connaissent le plus de difficulté et du fonctionnement des écoles plutôt que des préoccupations électorales.

Paris, le 9 décembre 2007

CARTE SCOLAIRE 2008 en chiffres*

**Premier degré : maternelle
et écoles de 1 à 3 classe(s) en danger !**

Sur les 700 postes attribués aux académies, seuls 580 postes seront distribués puisque 120 sont mis en réserve...

L'académie de Rennes récolte 55 postes (nombre de postes actuel : 10 698,50).

Pour autant, avec un Budget opérationnel de programme (BOP) du 1^{er} degré déficitaire en 2007,

on peut s'attendre à ce qu'une partie de cette dotation serve à éponger la dette... Que restera-t-il pour les écoles ? **L'inspecteur d'académie**, devant les élus, estimait récemment **que notre département pourrait être amené à rendre des postes à la rentrée prochaine**, et ce, malgré une prévision de relative hausse démographique pour la prochaine rentrée (+172 selon le rectorat).

En premier lieu, l'IA entend poursuivre **la casse de l'école maternelle et accroître la baisse du taux de scolarisation des enfants de 2 ans.**

En second lieu, il a insisté auprès des élus sur **la fragilité et le coût considérable que faisaient peser sur le budget de l'Etat les petites structures de 1 à 3 classe(s)...** Il fait écho à l'objectif du ministère qui est de faire passer le nombre de ces écoles de 40,8% du nombre total d'écoles en 2006 à 39% en 2010 ! Dans un département comme le nôtre où plus de la moitié des écoles ont de 1 à 3 classe(s), un tel objectif vise ni plus ni moins à **amplifier la suppression déjà en cours des services publics dits « de proximité »** (La Poste...).

Second degré : quelques chiffres pour mesurer l'ampleur du préjudice...

Enseignants : **8830** équivalents temps pleins supprimés sur toute la France, dont **205** en Bretagne !

Personnels administratifs : **400** suppressions de postes dont **12** en Bretagne !

MI-SE : **300** postes supprimés dont **13** en Bretagne !

Infirmières : **300** postes créés (en contre-partie de la liquidation des MI-SE, ce qui ne coûte rien à l'Etat) dont **10** en Bretagne !

Et ce n'est pas tout...

Inspections académiques, rectorats, ministère : **900** suppressions de postes administratifs dont **24** en Bretagne !

Récapitulons :

Emplois supprimés à la rentrée 2008 dans l'éducation nationale (tous corps confondus) : **10 430**

En Bretagne : **254**

Emplois créés à la rentrée 2008 dans l'éducation nationale (tous corps confondus) : **1000**

En Bretagne : **65**

Soldes : **- 9430**

En Bretagne : **- 189**

(* Tous ces chiffres sont fournis par le Ministère)



22

SNUipp des Côtes d'Armor

CARTE SCOLAIRE 2008

Ecole maternelle de _____
élémentaire
primaire

Tél. : @dresse :

A) Effectif actuel :

Nombre d'élèves : _____ Nombre de classes : _____ CLIS : _____
(Hors enseignement spécialisé)

Evolution des effectifs : 03 04 05 06 07

Classes	Niveau	Effectifs	Total	Classes	Niveau	Effectifs	Total
<i>Ex.</i>	<i>CP CE1</i>	<i>7 + 9</i>	<i>16</i>	7			
1				8			
2				9			
3				10			
4				11			
5				12			
6				13			

B) PREVISIONS 2008

Effectif prévu à la rentrée 2008 : _____ Moyenne : _____

Nombre de départs : _____ Raisons de ces départs : _____

Nombre d'arrivées : _____ Raisons de ces arrivées : _____

Pour la maternelle : nombre d'enfants inscrits ayant moins de 3 ans : _____

Nombre d'élèves inscrits ayant 2 ans : au 31/08/08 : _____ au 31/12/08 : _____ plus tard : _____

• Risque de fermeture Moyenne après fermeture : _____

• Besoin d'ouverture Moyenne après ouverture : _____ Existence de locaux ? : _____

Sur la base de 25 élèves par classe (20 pour les classes à plusieurs cours), tant en maternelle qu'en élémentaire : besoins en ouverture : _____

C) Eléments particuliers

Evolution démographique dans la commune : _____

Transferts possibles privé-public : _____

Nombre d'élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune : _____

Lotissements opérationnels pour la rentrée et prévisions d'arrivées : _____

Elèves en difficultés, élèves handicapés (suivis par le Rased, par un SESSAD, AVS / EVS) : _____

Une restructuration des écoles de la commune est-elle prévue ? Sous quelle forme ? De manière concertée ?

Service minimum d'accueil.

Non à la remise en cause du droit de grève.

Le ministre X. Darcos vient d'annoncer sa volonté d'instaurer un service minimum dans les écoles, notamment organisé par les municipalités. Le ministre cherche à limiter la portée du droit de grève.

Actuellement, il est possible pour les municipalités d'assurer un service d'accueil lorsque les enseignants d'une école sont en grève.

S'agit-il pour le ministre d'imposer cette obligation à toutes les collectivités territoriales ? De restreindre le droit de grève des enseignants ?

Le SNUipp s'opposera à toute remise en cause du droit de grève des enseignants des écoles. L'annonce du financement des dispositifs d'accueil municipaux par les retenues de salaire des enseignants grévistes constituerait un véritable détournement de fonds !

Le SNUipp rappelle que le recours à la grève s'effectue toujours pour des raisons d'avenir et d'efficacité du service public d'Education, dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Plutôt que d'un service d'accueil minimum les jours de grève, le ministre serait bien inspiré d'assurer un service public d'éducation maximum toute l'année. Cela nécessite une toute autre logique budgétaire que la suppression de milliers de postes dans l'éducation.

Paris, le 11 décembre 2007

Santé des personnels

Dans ENSEMBLE n° 205, nous pointons du doigt les retards pris par le Comité médical dans la gestion des demandes de congés longue maladie (CLM), de congés longue durée (CLD), de réadaptation...

La FSU était intervenue auprès de l'inspecteur d'académie et du préfet. Nous avons appris depuis que les retards avaient été rattrapés, grâce à l'affectation par la DDASS de trois personnes à plein temps (au lieu d'une à mi-temps précédemment !) pour assurer le suivi des dossiers...

Nous tenons aussi à nous excuser auprès de la section départementale de la MGEN pour avoir laissé entendre, à tort, qu'elle connaissait elle aussi des soucis internes. C'était oublier combien la MGEN pallie depuis des années les carences de

l'Etat, en apportant l'aide, parfois financière, que ce dernier supprime pour faire des économies budgétaires !

Car le véritable fautif, c'est bien l'Etat, et ce, y compris au plan départemental lorsque l'administration passe sous silence les conséquences locales de la NGM (voir l'article qui lui est consacré) pour les personnels en CLD, en réadaptation, qui sont « détitularisés » de leur poste et perdent par la même occasion l'IRL ou leur logement de fonction !

Depuis la rentrée 2007, une nouvelle réglementation nationale concernant les personnels « connaissant une altération de leur état de santé » est censée être appliquée et portée à la connaissance de tous. Pour présenter la NGM et ses conséquences en terme de suppression de droits existants, les représentants des personnels ont eu droit à deux réunions. Pour informer les personnels des nouveaux droits qui leur sont accordés, un ou deux courriels ont dû parvenir aux écoles dans l'indifférence générale...

Au passage, ce sont tout de même les dispositifs « réadaptation » et « réemploi » qui disparaissent, remplacés par deux nouveaux droits :

- **aménagement du poste de travail** : allègement du temps de travail (2 demi-journées par semaine de 4 jours), aménagement du lieu d'exercice (...). Il est attribué par l'IA à la demande (sous couvert de l'Ien) des personnels intéressés, après avis des instances médicales pour une année (ou une durée moindre) et rétribué à plein traitement.
- **affectation sur poste adapté** : accordé par l'IA sur demande après avis des instances médicales et paritaires (CAPD). Ce droit permet d'exercer à plein temps ou à temps partiel un autre métier que celui d'enseignant au sein de l'éducation nationale ou dans une autre administration sans perte de rémunération.

Le **mi-temps thérapeutique**, après un CLM ou un CLD, est maintenu.

Pour de plus amples détails, consultez le BO n° 20 du 17 mai 2007 et/ou contactez les délégués du personnel du SNUipp-FSU.

Vos droits...

Nouvelle Gestion des Moyens (NGM)

Les délégués du personnel du SNUipp des Côtes d'Armor sont inquiets : ce nouveau logiciel de l'IA remet en question des acquis départementaux.

La Loi Organique Relative aux Lois de Finance (LOLF) adoptée par le parlement en août 2001 encadre, depuis sa généralisation en 2006, la gestion des moyens budgétaires mis à disposition des Recteurs par l'Etat. Présentée lors de sa création comme une loi offrant plus de souplesse et surtout une plus grande transparence (toujours pas effective sept ans après sa mise en place), la LOLF a surtout permis à l'Etat de mener à bien des politiques de restriction budgétaire en rognant ici et là les droits acquis par les personnels ces dernières années.

La NGM est une version « LOLFée » d'AGAPE, le logiciel qui permettait jusqu'ici à l'administration de gérer les carrières des personnels (OUPS, excusez ce lapsus), des MOYENS (tout un symbole).

Officiellement, il s'agit d'harmoniser nationalement la gestion des personnels par homothétie avec le second degré (en reprenant le principe des Blocs de Moyens Provisoires) et de rationaliser les moyens.

Dans la réalité, il s'agit surtout pour l'Administration de ne plus laisser aucune marge de manœuvre aux représentants des personnels pour obtenir de nouveaux droits, de supprimer des droits existants dans certains départements (résultats de négociations paritaires locales) au motif qu'ils n'existent pas ailleurs. Département par département, nous allons assister à un nivellement par le bas des droits des personnels.

Comme pour la LOLF ou Base élèves, notre Administration a **opéré en toute hâte** : les représentants du personnel ont été informés le 8 novembre de la bascule NGM prévue à la mi-novembre ! Il s'agit probablement de s'éviter des discussions inutiles, des questions déplacées, une protestation massive de la profession. C'est fait, il n'y a plus rien à voir... CQFD !

Le SNUipp n'est pas de cet avis et observe qu'à l'instar de ce qui s'est passé pour la LOLF, la mise en place de la NGM entraîne des modifications dans les

pratiques départementales de gestion qui ne semblent pas toujours relever de cette application.

C'est pourquoi le SNUipp a demandé à rencontrer les responsables ministériels de ce dossier.

Voyons à présent les conséquences de la NGM dans notre département :

1) les personnes en Congé Longue Durée (CLD) et en réadaptation perdent le poste dont elles étaient titulaires jusqu'ici.

2) Le logiciel n'admet pas, pour une même personne, une nomination à titre provisoire (TP) et une à titre définitif (TD). Donc :

- les EATICE (à TD mais sans temps plein) qui font 1 ou 2 quart de décharge à TP passent à TP pour tout au 15 novembre ;

- les personnes victimes d'une 1/2 fermeture qui vont compléter ailleurs à TP perdent le TD de leur poste obtenu à TD au mouvement.

3) le logiciel n'admet pas TD sur plusieurs postes. Les décharges de direction et autres (IMF, animateurs...) se voient automatiquement "**requalifiés**" à titre provisoire.

En groupe de travail, nous avons soumis à l'Inspecteur d'académie nos interrogations et remarques :

Nos collègues instituteurs en CLD bénéficiant soit d'un logement de fonction, soit de l'IRL risquaient d'en pâtir.

Sera-t-il encore possible de recruter (autre que ZIL) sur un congé maternité suivi d'un congé parental ?

Les décharges de direction dans l'ASH, en IME vont-elles tourner sans arrêt ? (IME Plaintel / CHM par exemple) ?

Puisque le logiciel n'admet pas le "et", une personne à mi-temps dont le poste est à moitié fermé reste-t-elle titulaire ?

Comment seront calculés les points d'ancienneté dans le cadre du barème mouvement ?

Nous attendons toujours les réponses...

Prochaine réunion d'information syndicale

Mercredi 20 février 2008

Notez-le sur vos agendas !

FICHE de contrôle PROMOTION AU CHOIX

ATTENTION : l'avancement des PE et des instituteurs est traité lors d'une seule et même CAPD qui aura lieu en janvier 2008.

NOM NOM de jeune fille Prénom
date de naissance situation de famille
école Poste occupé
commune circonscription

comment fonctionne l'avancement / position du SNU → lire au dos ou visiter notre site (infos carrière)

à compléter ↓

PASSAGE
du échelon au échelon

à compléter ↓

INSTITUTEURS Année civile 2008

CLASSEMENT au 31 décembre 2007
d'après l'arrêté individuel

Ancienneté dans l'échelon actuel au 1/1/08
..... ans mois jours

BAREME : A + 2N (+ péréquation)

A : ancienneté générale des services au 31 décembre 2007 (1 point par année + 30/360 point par mois).

Ex. : 5 mois = $5 \times 30/360 = 0,41$ point

N : la note prise en compte est la dernière note d'inspection obtenue (jusqu'au 31/08/07).

Une péréquation de :

- 1 pt est prévue si l'ancienneté de la note est supérieure à 4 ans
- 1,5 pt est prévue si l'ancienneté de la note est supérieure à 6 ans

Calcul de ton barème

Ancienneté générale au 31/12/07

(à partir de 16, le nombre de jour est arrondi au mois supérieur)

..... ans mois jours

Dernière note date

2 fois la note

Total barème :

A + 2N (+ péréquation) =

PROFESSEURS DES ECOLES Année scolaire 1/9/07 au 31/8/08

CLASSEMENT au 31 août 2007
d'après l'arrêté individuel

Ancienneté dans l'échelon actuel au 1/9/07
..... ans mois jours

BAREME : A + 2N (+ péréquation)

A : ancienneté générale des services au 31 août 2007 (1 point par année + 30/360 point par mois).

Ex. : 5 mois = $5 \times 30/360 = 0,41$ point

N : la note prise en compte est la dernière note d'inspection obtenue (jusqu'au 31/08/07).

Une péréquation de :

- 1 pt est prévue si l'ancienneté de la note est supérieure à 4 ans
 - 1,5 pt est prévue si l'ancienneté de la note est supérieure à 6 ans
- (Disparition du plafond à 19/20)

Calcul de ton barème

Ancienneté générale au 31/8/07

(à partir de 16, le nombre de jour est arrondi au mois supérieur)

..... ans mois jours

Dernière note date

2 fois la note

Total barème :

A + 2N (+ péréquation) =

ADRESSER cette fiche remplie :

à la section départementale du SNUipp
ou à un délégué syndical du SNUipp

NE RIEN ECRIRE ICI Ton barème :

Barème du dernier promu :

L'avancement : fonctionnement - Revendications du SNUipp

La position du SNUipp

Le SNUipp continue à réaffirmer sa demande d'un seul corps pour toute la profession et l'avancement de tous au rythme le plus rapide. C'est une bataille nationale qu'il nous faut continuer à mener.

La carrière d'instit et de PE comporte 11 échelons avec une durée dans chacun d'eux indiquée dans les tableaux ci-dessous. Si le passage à chaque échelon supérieur se faisait uniquement à l'ancienneté, un(e) instit atteindrait l'indice terminal en 26 ans et un(e) PE en 30 ans. Il a été institué un système qui permet le passage à l'échelon suivant sans avoir atteint obligatoirement l'ancienneté maximum dans l'échelon. Le passage est donc plus rapide (pouvant se produire plusieurs fois) et permet d'atteindre le 11^{ème} échelon en moins de 26 ou 30 ans. C'est ce qu'on appelle les "promotions au choix".

Il existe trois manières de passer à l'échelon supérieur :

Pour les Instituteurs : le choix, le mi-choix, l'ancienneté. *(On devrait désormais parler pour tout le monde de grand choix et choix)*

Pour les PE : le grand choix, le choix, l'ancienneté.

• L'avancement des Instituteurs se fait par année civile (du 01-01 au 31-12).

• L'avancement des PE se fait par année scolaire (du 01-09 au 31-08).

Chaque année l'Administration dresse la liste des *promouvables* dans l'ordre du barème pour chaque mode de passage à l'échelon supérieur et propose le tableau d'avancement. La détermination des promus est examinée en CAPD (en janvier).

Le barème de l'avancement : $A + 2N + P$

A : ancienneté des services (AGS) ► arrêtee au 31 août pour les PE, au 31 décembre pour les instits.

2N : dernière note multipliée par 2 (arrêt des notes au 31.08)

P : péréquation pour les notes de plus de 4 ans

+ 1 pt si la date de l'inspection est antérieure à 4 ans

+ 1,5 pt si la date de l'inspection est antérieure à 6 ans

Selon les règles, lorsqu'il y a égalité de barème, le critère de départage est d'abord la plus forte AGS puis s'il y a encore égalité, la date de naissance.

► **Etre "promouvable"**, c'est atteindre la durée requise dans son échelon actuel (*voir tableaux*) au cours de l'année de référence (*civile -> instits / scolaire -> PE*) pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur.

► Les 30% premiers promouvables du grand choix des PE et du choix des Instituteurs sont promus et accèdent à l'échelon supérieur.

► Les 5/7èmes premiers promouvables du choix des PE et du mi-choix des Instituteurs sont promus et accèdent à l'échelon supérieur.

Instituteur /trice			
échelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté
de 1 à 2			9 mois
de 2 à 3			9 mois
de 3 à 4			1 an
de 4 à 5	1 an 3 mois		1 an 6 mois
de 5 à 6	1 an 3 mois		1 an 6 mois
de 6 à 7	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
de 7 à 8	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
de 8 à 9	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
de 9 à 10	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
de 10 à 11	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

Professeur des écoles			
échelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté
de 1 à 2			3 mois
de 2 à 3			9 mois
de 3 à 4			1 an
de 4 à 5	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
de 5 à 6	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
de 6 à 7	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
de 7 à 8	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
de 8 à 9	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
de 9 à 10	3 ans	4 ans	5 ans
de 10 à 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Pour répondre à la question "Suis-je promouvable cette année ?"

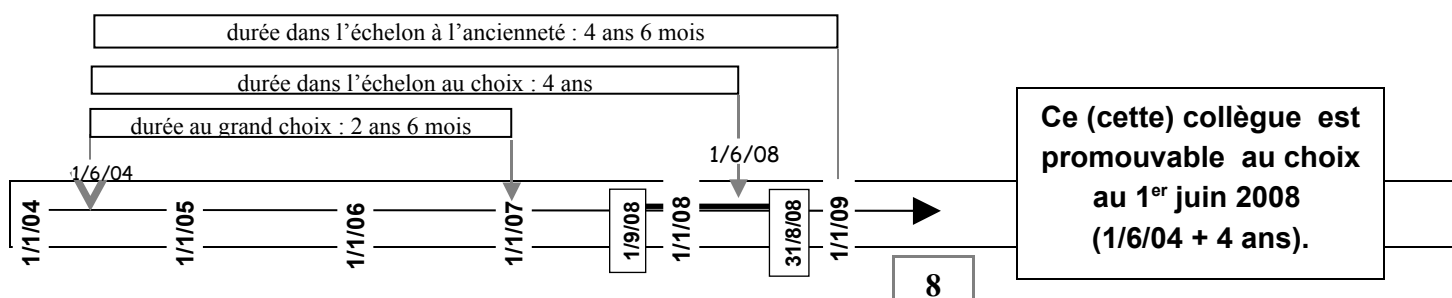
exemple : un PE au 8^{ème} échelon depuis le 1^{er} juin 2004

-construire un axe comportant votre date de passage dans l'échelon actuel et gradué jusqu'à la fin de l'année scolaire (31/08/07).

-reporter, en utilisant le tableau, les durées exigées dans cet échelon.

Si la projection de cette durée vous place dans l'intervalle "année scolaire" 2007-2008, vous êtes "promouvable"...

... mais pas forcément "promu-e" (30% des promouvables promus au grand choix et 5/7 au choix) !



Stage syndiqué(e)s FSU-Bretagne

"La filière bilingue, quel développement ?"

Stage le mercredi 23 janvier au lycée Paul Sérusier à Carhaix. Nous engageons vivement tou(te)s les collègues travaillant dans une école bilingue ou intéressé(e)s par cet enseignement à participer à ce stage, qui se veut aussi un moment d'échange, organisé par la FSU-Bretagne. **Inscriptions le plus rapidement possible** auprès du [SNUipp 22](http://22.snuipp.fr/).

Permutations informatisées

Rappel calendrier : **22 février 2008** ► date limite de réception des demandes d'annulation ou de modification exceptionnelle de candidature et des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur : 10-12-07).

S'abonner à nos 2 listes de diffusion

► [SNU22_synd] : Une liste de diffusion spéciale syndiqué(e)s

Si vous ne recevez pas notre courriel **Spécial syndiqué(e)s**, écrivez-nous pour demander à être abonné(e)s à cette liste de diffusion [SNU22_synd] différente de [SNU22_infos] avec laquelle nous envoyons des messages à toutes les écoles et tous les collègues qui le souhaitent. Vous ne recevrez pas par ce biais les mêmes messages mais des infos concernant particulièrement le syndicat et/ou que nous réservons aux seul(e)s syndiqué(e)s.

► [SNU22_infos] : cette liste s'adresse aux écoles et à tous les collègues qui le souhaitent. Il suffit de nous écrire pour y être abonné(e) ou bien de le faire sur notre site.

Non-remplacement : « clic remplacement »

Un tableau à renseigner sur notre site dès qu'il y a défaut de remplacement ► <http://22.snuipp.fr/>

Etat des remplacements	
<small>Vous avez la possibilité de nous aider à renseigner rapidement l'état des remplacements en remplissant le formulaire ci-dessous. Merci pour votre participation.</small>	
Nom de la circonscription :	<input type="text" value="Dinan Nord ▼"/>
Ville de *	<input type="text"/>
Nom de l'école *	<input type="text"/>
Type	maternelle <input type="radio"/> elem. <input type="radio"/> primaire <input type="radio"/> autres <input type="radio"/>
Nombre de jours sans remplaçant *	<input type="text"/> (remplir en chiffres)
Durée du congé (en nombre de jours)	<input type="text"/> (remplir en chiffres)
* Les champs sont à renseigner SVP.	
<small>A l'issue de la saisie des données, vous pourrez refermer la fenêtre. Merci. Le SNUipp-FSU 22</small>	
<small>Envoyer Effacer</small>	

Dans les prochains messages que vous recevrez du SNUipp 22 par la liste de diffusion [snu22_infos], retrouvez le lien ci-dessous qui vous permettra de nous tenir informés des non-remplacements sur le département. Ce nouvel outil nous permettra (à condition qu'il soit renseigné par toutes les écoles... ça vous prendra 2 minutes !) d'avoir des données de comparaison avec les documents qui nous sont fournis par l'Inspection Académique et de pouvoir ainsi intervenir plus efficacement.

► **adresse pour remplir le formulaire** : http://22.snuipp.fr/remplacements/etat_remp.htm

Sans papiers

(pour plus de détails, voir notre site)

► **Pétition** contre un projet de directive européenne **sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères** qui doit être soumis au Parlement européen au mois de janvier 2008 : « Non à la directive de la honte ! »

► Une **manifestation européenne** est annoncée contre les centres de rétention et contre la « **directive de la honte** » pour le samedi 19 janvier 2008

L'équipe du SNUipp des Côtes d'Armor (suite page 10)

Permanences 2007-2008 à la section

du lundi au vendredi, de 9h à 18h ... sauf si nous devons assister à des réunions...

vous nous trouverez à nos locaux, 18 rue de Brest à Saint-Brieuc.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Marylène Le Maux	Marylène Le Maux	Marylène Le Maux	Marylène Le Maux	Loïc Baleine
Loïc Baleine	Catherine Leroy	Catherine Leroy	Stéphane Chiarelli	Pascale L'Hévéder
	Dominique Lhote	Loïc Baleine		

L'équipe du SNUipp des Côtes d'Armor (suite)

Le bureau départemental :

Secrétaire départementale	LE MAUX Marylène	Trésorier	PERES Christian
		Trésorier adjoint	POTIRON Loïc
Secrétaires adjoint(e)s	BALEINE Loïc CHIARELLI Stéphane LEROY Catherine L'HEVEDER Pascale LHOTE Dominique PERROT Amédée	Membres du bureau	GIBELIN Vincent COUILLARD Jean-Jacques QUERE Jérôme

Le Conseil syndical :

ANTOGNAZZA Florence	L'HEVEDER Pascale
AUGUIN Nicole	LE CAM Roland
BALEINE Loïc	LE CAM Yannick
BARTHELEMY Frédérique	LE FLOHIC Françoise
BUREL Anne-Marie	LE MAUX Marylène
CHIARELLI Stéphane	LE MOINE Christel
CHIARELLI Pierre	LEROY Catherine
COLIN Gilbert	LHOTE Dominique
COUILLARD Jean-Jacques	PERES Christian
COUTURE Muriel	PERROT Amédée
ECHARDOUR Daniel	PINCEMIN Marie
FORTIER Marc	POTIRON Loïc
GIBELIN Vincent	QUERE Jérôme
GRAMOULLE Gilles	TRESSOS Jean-Marie

En caractère gras les délégués du personnel

Pour nous, au SNUipp, le rôle de délégué du personnel c'est la défense de tous et de chacun au quotidien.

Le **SNUipp 22**, face à l'administration, ne désarme jamais pour défendre vos droits, votre dignité, dans l'équité et la transparence, sans discrimination entre les collègues, les écoles.

C'est vous qui lui donnez ses exigences, sa force, son indépendance, son opiniâtreté.

La réalité de l'école se vit dans nos classes. Les élus du SNUipp en partagent le quotidien. Militants syndicaux, ils sont les porte-parole des exigences de la profession : conditions de travail et de carrière respectées, professionnalité reconnue, droit à la mobilité géographique et pédagogique, exigence de barèmes plus justes et respect de ceux-ci dans tous les événements de carrière (mouvement, avancement, candidatures aux stages), formation initiale et continue revue à la hausse et en phase avec les réalités du métier et les besoins exprimés des enseignants, frais de déplacement correspondant aux missions de tous les personnels itinérants (postes fractionnés, RASED, EATICE, remplaçants, conseillers pédagogiques).

La représentativité et la force que vous avez données aux élus du SNUipp leur permettent d'être des interlocuteurs respectés et écoutés.

Les prochaines élections à la Commission Administrative Paritaire Départementale des Côtes d'Armor auront lieu en décembre 2008. **Tous les collègues syndiqué(e)s intéressé(e)s par cette fonction peuvent dès à présent se faire connaître auprès de nous.**

Notez-le sur vos agendas !

Prochaines réunions d'information syndicale

Mercredi 20 février 2008 (après-midi)

(...et peut-être une dernière en mai pour celles et ceux qui en auraient "raté" une.)

On les appelle ½ journées "d'information" syndicale mais il s'agit aussi et surtout pour nous de pouvoir dialoguer avec vous sur toutes les questions qui vous préoccupent, de débattre de l'actualité du moment, d'avoir votre point de vue et vos suggestions sur nos revendications, nos actions.

...grève le 24 janvier !

EDUCATION NATIONALE

Les fédérations de l'Education **FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA-Education** se sont réunies le 19 décembre. Elles constatent qu'en dépit de leurs interpellations **les revendications portées par les personnels lors de la grève du 20 novembre n'ont reçu aucune réponse**, qu'il s'agisse des **suppressions d'emplois** ou des **diverses mesures annoncées en matière d'éducation**.

Le gouvernement persiste dans **une politique qui compromet l'objectif de la réussite de tous les jeunes**. Et tout montre que les établissements les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront, l'offre de formation sera réduite, restructurée comme dans l'Enseignement Professionnel. Les personnels verront leurs **conditions de travail se dégrader** un peu plus et la précarité s'accroîtra encore. A cela s'ajoute le contentieux commun à tous les fonctionnaires (**salaires, carrières, statut...**). **Cette situation implique de poursuivre et amplifier la mobilisation**.

C'est pourquoi **elles appellent les personnels à porter leurs revendications en participant massivement avec les autres fonctionnaires à la grève et aux manifestations du 24 janvier et en débattant des suites**.

Elles les appellent également à développer la campagne d'opinion lancée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Paris le 19 décembre 2007

-Appel national des fédérations de la Fonction publique
CGT, FO, FSU, UNSA, CFTC, Solidaires

-Appel national des fédérations de l'Education nationale
FAEN, FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA-
Education, SGEN-CFDT, Sud-Education



FONCTION PUBLIQUE

(CGT, FO, FSU, UNSA, CFTC, Solidaires)

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale ce lundi 17 décembre 2007.

Or, les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables tant sur la forme que sur le fond.

En effet, **le gouvernement refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice**, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Au contraire, il **persiste à faire entrer dans le maintien du pouvoir d'achat des mesures individuelles de promotion** (glissement vieillesse technicité), ce qui revient à nier le principe même de déroulement de carrière.

Ces **pseudo négociations** ne peuvent donc nous convenir car elles **portent atteinte de façon frontale aux principes même de la négociation collective des salaires dans la fonction publique pour les remplacer par une individualisation des rémunérations**.

Les mesures de gestion des ressources humaines annoncées dans le cadre de la réforme des politiques publiques heurtent également de façon frontale les fondamentaux du statut général de la fonction publique et **vont contribuer à amplifier les suppressions d'emplois**.

Pour l'ensemble de ces raisons, les organisations syndicales refusent de participer cette semaine à la conférence et à la réunion organisées par le ministère de la fonction publique.

Elles appellent sur leur plateforme commune à l'action le 24 janvier 2008 par la grève et les manifestations pour exiger l'ouverture de réelles négociations sur la valeur du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires, afin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Paris le 18 décembre 2007

Jeudi 24 janvier : grève et manifestation

Grève unitaire

jeudi 24 janvier 2008

- ▶ Pour défendre nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut des fonctionnaires.
- ▶ Pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif.

Manifestation départementale Saint-Brieuc

10h30 place de Robien

- Appel national des fédérations de la Fonction publique CGT, FO, FSU, UNSA, CFTC, Solidaires
- Appel national des fédérations de l'Education nationale FAEN, FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT, Sud-Education

Suppression du samedi matin

Lors de l'annonce par le ministre de la suppression du samedi matin et de l'utilisation des deux heures d'enseignement dégagees, **le SNUipp avait dénoncé l'absence de concertation et exigé l'ouverture de discussions.**

Le Ministre a finalement décidé de répondre à notre demande en ouvrant des discussions et d'en préciser les bases à partir d'un protocole.

Le SNUipp a répondu au ministre qu'il participerait à ces réunions sur la base des principes du protocole d'ouverture des discussions (sans signer ce protocole comme le ministre l'exigeait) et qu'il y porterait ses revendications en matière de transformation de l'école et de conditions d'exercice du métier.

L'annonce prématurée des propositions ministérielles a jeté le trouble et créé de la confusion avec l'annonce d'ouverture de discussions et le contenu du protocole.

Le SNUipp avait également décidé d'en **débattre largement avec la profession**, de faire remonter toutes les réactions et de mener une campagne sur nos propositions notamment en matière de temps pour les équipes.

Dans ce cadre, nous vous invitons vivement à

participer à la consultation nationale sur la question du samedi matin

en répondant avant le 17 janvier **au questionnaire « Donnez votre avis ! »** que vous trouverez dans le Fenêtre su Cours n° 307 (avec des informations sur l'état des discussions, les interventions du SNU) **ou en ligne** (http://www.snuipp.fr/samedi_matin/)

Bulletin du SNU-ipp Côtes d'Armor - 18, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc - Tél. : 02 96 61 86 74 - Fax 02 96 61 52 93
E-mail : snu22@snuipp.fr - Internet : <http://22.snuipp.fr/>
Directeur de la publication : Yannick Le Cam - N° CPPAP : 0713507454 - Prix du numéro : 1 € - Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNU-ipp Côtes d'Armor. Conformément à la loi du 08/07/1978,
vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :

SNU-ipp Côtes d'Armor - 18, rue de Brest 22000 Saint-Brieuc

